

ENREGISTRÉ suivant l'acte de la Législature Provinciale, en l'année mil huit cent soixante-sept, par L. H. BELLEROSSE, dans le bureau du Régistrateur de la Province de Québec.

Le
aujo
tiné
qu'il
élève
par
l'ai
droit
lumi
Jose
tous
Je
meill
sent ;
bien
depuis
Il e
règles
et cor
comm
de Tr
et l'A
dité,
Je c
compo
de l'A